

VILLE DE LA FERTE-BERNARD

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Date de convocation 21 avril 2026

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-267200558-20260429-CA202605-DEL13-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/05/2026

Nombre de conseillers

en exercice 13
présents 9 (+ 4 pouvoirs)
votants 13

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX

LE VINGT-NEUF AVRIL à dix-huit heures quinze,

Le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de La Ferté-Bernard, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU, Président.

Étaient présents : M. Didier REVEAU ; Mme Sylvie SEQUEIRA ; Mme Christelle POURCEAU, Mme Sylvie LEMOINE, M. Jean de FONTANGES, Mme Patricia EDET, Mme Marie-Carmen BOUVIER ; Mme Eliane LELONG ; Monsieur Georges BERCY.

Excusés :

M. Christophe BISI	(Pouvoir donné à M. Jean de FONTANGES)
Mme Angélique GOURAUD	(Pouvoir donné à Mme Sylvie SEQUEIRA)
M. René JUSTICE	(Pouvoir donné à Mme Sylvie LEMOINE)
Mme Marine BOUCHARD	(Pouvoir donné à Mme Christelle POURCEAU)

Mme Christelle POURCEAU a été désignée en qualité de secrétaire de séance.

ADHÉSION À LA CENTRALE D'ACHAT CANUT – CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Le Conseil d'administration ;

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

Vu le Code de la Commande Publique, notamment ses dispositions relatives aux centrales d'achats ;

Vu le rapport du Président.

CONSIDÉRANT que le CCAS conserve certaines lignes et accès auprès de l'opérateur Orange, notamment en raison d'une couverture réseau mobile légèrement supérieure, permettant aux agents intervenant dans les communes environnantes de disposer d'un service téléphonique fiable.

CONSIDÉRANT que l'adhésion à la centrale d'achat Canut permettrait de bénéficier de conditions tarifaires plus avantageuses pour les services de l'opérateur Orange.

CONSIDÉRANT que le montant de l'adhésion à la centrale d'achat Canut s'élève à 150 € HT par an pour le CCAS.

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** l'adhésion du Centre Communal d'Action Sociale à la centrale d'achat Canut.
- **AUTORISE** la dépense annuelle correspondante, soit 150 € HT par an.
- **AUTORISE** le Président ou la Vice-Présidente à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Adopté à l'unanimité des membres votants,

Voix pour : 13
Voix contre : 0
Abstentions : 0

Le Secrétaire de séance
Christelle POURCEAU

A blue ink signature of Christelle Pourceau, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the bottom.

Pour copie conforme

Le Président
Didier REVEAU

A blue ink signature of Didier Reveau, featuring a large, stylized 'D' and 'R' with a long horizontal stroke extending to the right.

Le présent acte est soumis à un délai de recours de deux mois à compter de sa publication. Les recours doivent être adressés au tribunal administratif de Nantes et doivent être adressés par voie recommandée.